



COMMUNE DE FERREYRES

Rte des Bois 3
1313 Ferreyres

Tél. 021 866 12 02 - Fax. 021 866 12 04
administration@ferreyres.ch

INFORMATION AUX HABITANTS

Décompte d'heures de commune

Si vous avez œuvré pour la commune, au sein d'une commission, d'un groupe de travail, du bureau du Conseil, comme employé ou autre, nous vous prions d'adresser votre décompte d'heures, d'ici le 12 décembre 2015, pour un versement encore en 2015.

Tous les décomptes arrivés après cette date, seront honorés en 2016. N'oubliez pas de mentionner vos coordonnées de paiement.

Un décompte d'heures de commune type est disponible sur le site internet (*documents-infos utiles/décompte d'heures de commune*) ou sur demande au greffe.

Noël villageois

Message des organisateurs du Noël villageois :



Les enfants de Ferreyres vous attendent nombreuses et nombreux **le samedi 19 décembre à 19h30** pour partager avec eux la magie de Noël.

La fête aura lieu sous la salle de culte. En cas de mauvais temps, nous nous réfugierons à la salle du collège pour une collation.

Au programme de la soirée, des chants, un conte de Noël, une délicieuse soupe de légumes, des pâtisseries sucrées et salées et le magnifique vin chaud.

Nous cherchons des personnes pouvant faire des pâtisseries sucrées ou salées pour ce soir-là.

Les personnes intéressées peuvent s'adresser à Sonia Parmigiani au 021 866 17 57 ou soniaparver@gmail.com.



Boîte à lire

Comme vous l'aurez certainement lu dans la presse ou constaté sur place, nous avons installé une « **Boîte à lire** » dans l'entrée du bâtiment communal.

C'est un moyen de partager vos livres préférés, des livres qui enseignent, intriguent ou vous font vibrer ! Le but est de contribuer à faire de cette boîte à lire une source de bons ouvrages, actuels et sympathiques. La boîte à lire appartient à tout le monde – pour que toutes et tous puissent en profiter. Nous en prendrons soin mais aidez-nous à le faire en la respectant.



Prenez un livre. Lisez puis partagez. Remettez-le en boîte ou faites circuler.

Donnez un livre. Actuel, classique, pour adulte, pour enfant, dans toutes les langues, magazines, la boîte accepte tout, mais n'y mettez pas les vieux livres sans intérêt dont vous voulez vous débarrasser.

Aide aux migrants

Message de Mme Christelle Schwab :

Souhaitant récolter des vêtements, chaussures, couvertures pour les immigrants qui arrivent aux frontières de l'Europe, je vous propose d'apporter à mon domicile (Route de Moiry 7) **vos dons propres et en bon état**, dans des sacs **avec une fiche collée précisant** si c'est destiné à des ENFANTS OU FEMMES OU HOMMES, **jusqu'au 30 novembre 2015**. Ensuite je me chargerai d'apporter ces sacs à un groupe de bénévoles qui a déjà des contacts avec des ONG, qui les distribueront directement aux personnes dans le besoin. En cas d'absence vous pourrez déposer vos sacs sur le balcon de mon domicile. D'avance MERCI de votre aide.

Fermeture du bureau communal - décembre

Le bureau communal **sera fermé du 21 décembre 2015 au 3 janvier 2016.**

Elections municipales - législature 2016-2021

Les électrices et les électeurs de la commune sont convoqués le dimanche 28 février 2016 pour élire les membres de la municipalité puis le/la syndic/que, pour un mandat de cinq ans (législature du 1er juillet 2016 au 30 juin 2021).

Les listes de candidats doivent être déposées :

- **pour le 1er tour-municipalité**, entre le lundi 4 janvier 2016 et le lundi 11 janvier 2016 à 12 heures précises, au greffe municipal ;
Sur demande au 076 381 97 23, le bureau sera ouvert le lundi 11 janvier 2016, jusqu'à midi, pour le dépôt de candidature.
- **pour le 2e tour-municipalité éventuel et l'élection du syndic**, une heure avant l'ouverture du scrutin, en main du président du bureau électoral.

L'envoi par la poste, par fax ou par courrier électronique n'est pas admis.

Un formulaire ad hoc peut être obtenu gratuitement auprès du greffe municipal pour le 1er tour-municipalité et auprès du président du bureau électoral pour le 2e tour-municipalité éventuel et élection du syndic, le jour du scrutin.

Sont éligibles :

- tous les citoyens suisses, hommes et femmes, âgés de 18 ans révolus, qui ont leur domicile politique dans la commune et sont inscrits au rôle des électeurs ;
- tous les citoyens étrangers, hommes et femmes, âgés de 18 ans révolus, qui remplissent les conditions légales (art. 5 LEPD), qui ont leur domicile politique dans la commune et sont inscrits au rôle des électeurs.

Le rôle des électeurs peut être consulté auprès du greffe municipal, durant les heures d'ouverture du bureau.

Art. 5 LEPD les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de 18 ans révolus, domiciliées dans la commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliées dans le canton depuis trois ans au moins.

ATTENTION : conformément à l'art. 83 al.3 LEDP entré en vigueur le 1^{er} juillet 2013, tout candidat doit avoir son domicile politique dans la commune au plus tard au moment du délai de dépôt des listes.

CAS PARTICULIER : ne seront éligibles à la fonction de syndic que les personnes élues à la municipalité.

Pour toute autre information, veuillez vous référer à l'arrêté de convocation affiché au pilier public.



Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui ont offert leur temps pour le village, tous ces artisans-tisserands du lien social, ces sensationnels conducteurs d'échanges et ces merveilleux vecteurs de solidarité.

Nous souhaitons également à tous, une belle fin d'année et d'heureuses Fêtes.

La Municipalité